

TABLE DES SANCTIONS



20, rue Amadou Assane Ndoye, Dakar, Sénégal
contact@onrac.sn — Téléphone : +221 33 821 75 41

 @onracseNEGAL |  @onrac

www.onrac.sn



ONRAC

Office National de Recouvrement
des Avoirs Criminels

TABLE DES SANCTIONS

Les acheteurs dont le comportement préjudiciable au bon déroulement de la vente, sont passibles des sanctions ci-dessous déclinées :

- Conformément aux conditions générales de vente, tout acheteur qui ne sera pas muni de sa pièce d'identité ne sera pas admis dans la salle de vente ;
- En vertu du décret n°2008-827 du 31 juillet 2008 fixant le statut du commissaire-priseur, ce dernier reste le maître de la séance, à ce titre, tout acheteur doit se conformer à ses recommandations ;
- Tout acheteur, troublant la quiétude dans la salle de vente, après un premier avertissement, sera exclu ;
- Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 390 du Code pénal, pour toute fraude ou escroquerie, l'acheteur sera exclu des ventes de l'ONRAC pour une durée de trois ans ;
- Sera passible des mêmes peines, tout acheteur ayant fait usage de faux, dans les conditions prévues aux articles 137 et suivants du Code pénal ;
- Toute entente entre acheteurs, pouvant biaiser l'esprit de concurrence dans la vente, est interdite. Par conséquent, celui qui en aura recours sera exclu de la vente du ou des biens concernés ;
- Les sanctions ci-dessus énumérées sont applicables sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Sénégal.

20, rue Amadou Assane Ndoye, Dakar, Sénégal
contact@onrac.sn — Téléphone : +221 33 821 75 41

 @onracsenegal |  @onrac

www.onrac.sn